

Asile, migrants : l'Europe bloquée

Les Vingt-Huit sont dans l'incapacité de boucler, en juin comme prévu, la réforme de l'accueil des réfugiés

LUXEMBOURG - envoyé spécial

Matteo Salvini, le nouveau ministre italien de l'intérieur et dirigeant du parti d'extrême droite la Ligue, n'avait pas fait le déplacement au Luxembourg, mardi 5 juin, pour rencontrer ses homologues européens réunis en conseil. L'homme, qui refuse que l'Italie soit, ainsi qu'il l'a déclaré, « *le camp de réfugiés de l'Europe* » et qui entend renvoyer 500 000 sans-papiers, n'aura donc pas pu taper du poing sur la table pour inciter notamment certains responsables d'Europe centrale ou orientale – qui partagent certaines de ses convictions, mais pas celle-là – de soulager son pays, en première ligne pour l'accueil des migrants.

M. Salvini n'aura pas non plus pu se réjouir de voir cette Union, qu'il exècre, s'empêtrer dans ses divisions et se montrer incapable de résoudre les divers dossiers de la migration, thème crucial qui pèse désormais sur tous les scrutins nationaux. Il comporte plusieurs volets, qui sont désormais autant de sujets conflictuels.

D'abord, la réforme du système d'asile européen et du règlement de Dublin, qui oblige les pays de première arrivée à enregistrer tous les demandeurs d'asile avant – en théorie – leur transfert vers un autre Etat membre. Ensuite, l'instauration de quotas de répartition des demandeurs, solution imaginée par la Commission, globalement inopérante – 40 000 réfugiés répartis sur les 160 000 envisagés – et qui divise les Vingt-Huit depuis trois ans. Enfin, la définition d'une politique sur le

moyen terme et le long terme, ce qui implique la relation avec l'Afrique et la définition d'une immigration légale et ordonnée.

L'actuelle présidence bulgare de l'Union a courageusement tenté de sortir de l'ornière en élaborant un texte de compromis. Il sera, pour la forme, transmis aux chefs d'Etat et de gouvernement, qui étaient censés régler à la fin juin la fameuse réforme de Dublin. On en restera cependant là : les positions sont « *trop éloignées* », confirme Helène Fritzon, la ministre suédoise de l'immigration ; le texte est, en l'état, « *inacceptable* », juge l'Allemagne.

Désormais, on parle d'un consensus à dégager... « *le plus vite possible* », comme le dit Jacqueline Gourault, la ministre auprès du ministre de l'intérieur, qui représentait la France à Luxembourg. Les plus pessimistes redoutent désormais qu'aucun accord ne soit trouvé avant les élections européennes du printemps 2019.

Le texte élaboré par la Bulgarie visait à alléger la charge pesant sur les pays dits « de première ligne » – Italie et Grèce surtout – et à limiter les « mouvements secondaires » – des pays d'arrivée vers les autres Etats membres. Avec, à la clé, un système de répartition qui apparaissait toutefois insuffisant à Rome et Athènes, puisqu'il n'aurait été déclenché qu'en cas d'afflux « *massif* ».

Exclure toute idée de quotas

La proposition prévoyait que l'accueil de migrants par tous les Etats membres n'aurait été imposé qu'en cas de situation jugée « *exceptionnelle* », à l'issue d'un

vote à la majorité qualifiée. Et si le calcul des quotas devait bien être « *automatique* », il aurait pu être limité, sur demande de certaines capitales. Sofia avait habilement tenté de mêler les impératifs des uns – la solidarité – avec les exigences des autres – la flexibilité.

Pour le nouveau gouvernement italien, le projet « *condamne* » en réalité les pays méditerranéens. Il convient, selon le premier ministre Giuseppe Conte, d'instaurer des quotas « *obligatoires et automatiques* » de répartition, afin de permettre un réel partage de la charge. L'Espagne, Chypre et la Grèce appuient ce point de vue. L'Autriche, qui prendra le relais de la Bulgarie le 1^{er} juillet, entend, au contraire, déposer rapidement un nouveau texte qui exclurait toute idée de quotas... Histoire de satisfaire la Hongrie et la Pologne qui, appuyées par d'autres pays de l'Est, campent fermement sur leur refus d'accueillir le moindre demandeur d'asile.

Traditionnellement modérée, la Belgique paraît, elle aussi, rejoindre le groupe des « durs ». Son secrétaire d'Etat à l'asile et la migration, le nationaliste flamand Theo Francken, affirmait mardi que,

**LES PLUS PESSIMISTES
REDOUTENT DÉSORMAIS
QU'AUCUN ACCORD
NE SOIT TROUVÉ
AVANT LES ÉLECTIONS
EUROPÉENNES
DU PRINTEMPS 2019**

compte tenu du refus de l'Italie, le règlement de Dublin était bel et bien « *mort* » et qu'il convenait de permettre à l'Europe de refouler des bateaux de migrants, ce qui est interdit depuis 2012 par la Cour européenne des droits de l'homme.

Rome s'élève avec véhémence contre une autre idée bulgare : la responsabilité du traitement de la demande d'un primo-arrivant serait maintenue pendant huit ans pour le pays concerné. L'Italie réclame deux ans au maximum, l'Allemagne, dix. Quant à la France, elle juge prudemment que l'examen de la demande d'asile doit demeurer « *essentiellement* » de la compétence des pays de première entrée, sauf en période de crise. Autant dire que le compromis final n'est vraiment pas pour demain.

« Beaucoup de déclinaisons »

Par la voix d'Emmanuel Macron, Paris prône la poursuite du dialogue avec le gouvernement de M. Conte et un rapprochement des droits d'asile et des règles des différents pays. Vœu pieux ou signe que la France prépare elle aussi – avec Berlin et d'autres capitales – un texte susceptible d'apaiser les tensions ? M^{me} Gourault affirme qu'une « *majorité de pays membres* » entend dégager des solutions. Elle souligne que le règlement de Dublin doit « *rester à la*

base du système, car c'est une garantie pour les demandeurs d'asile et il évite la multiplication des mouvements secondaires». Selon la ministre, il reste « beaucoup de déclinaisons possibles » pour dégager un consensus.

Une piste est évoquée à Bruxelles : à l'occasion de la discussion – elle aussi difficile – sur le futur budget de l'Union, les pays membres du groupe de Visegrad (République tchèque, Pologne, Hongrie, Slovaquie) accepteraient de mettre beaucoup plus d'argent

sur la table pour les pays de première entrée. En échange, ils seraient dispensés de relocalisations, lesquelles ne seraient d'ailleurs obligatoires qu'en cas de crise majeure.

Il resterait alors à convaincre le Parlement, qui prône un système permanent de relocalisations – pas seulement en temps de crise – pour tous les migrants, y compris économiques. L'accord des députés sera indispensable pour tout projet de réforme. ■

JEAN-PIERRE STROOBANTS

L'Italie veut une relocalisation obligatoire des demandeurs d'asile

La nouvelle coalition antisystème reproche aux Etats membres de l'Union européenne, en particulier à la France, leur manque de solidarité

ROME - correspondant

Tandis que les ministres de l'intérieur de l'Union européenne se retrouvaient, mardi 5 juin à Luxembourg, pour évoquer la réforme des accords de Dublin réglementant les procédures de demande d'asile, le nouveau ministre de l'intérieur italien et très extrémiste dirigeant de la Ligue, Matteo Salvini, a fait savoir depuis Rome son opposition résolue aux propositions élaborées par la présidence bulgare des Vingt-Huit.

Responsable de la gestion de la crise migratoire au sein du nouvel exécutif italien, Matteo Salvini a donc assisté au discours de politi-

que générale du nouveau premier ministre, Giuseppe Conte, qui a pour la première fois formulé, loin des propos d'estrade et de façon concrète, les demandes qui seront formulées par l'Italie dans les prochaines semaines.

Considérant la question de l'immigration comme le « premier test de la nouvelle façon de travailler avec nos partenaires [européens] que nous voulons mettre en place », le premier ministre a souligné que « l'Europe a permis des replis égoïstes de beaucoup d'Etats membres qui ont fini par se décharger sur les pays frontaliers ; les devoirs et les difficultés auraient dû être partagés ». Pour ces raisons, l'Italie de-

mandera, a-t-il annoncé, un « dépassement » de la logique de Dublin afin d'obtenir « l'effective répartition des responsabilités », dans le but de mettre sur pied « un système automatique de relocalisation obligatoire des demandeurs d'asile ».

Exaspération internationale

Une demande assez inattendue de la part d'un gouvernement soutenu par des forces eurosceptiques, et au final plutôt embarrassante pour les partenaires européens de l'Italie – elle revient à mettre en lumière l'absence de solidarité entre Etats membres pour formuler une réponse commune à un problème relevant,

jusqu'à présent, de la seule responsabilité des Etats.

Avec plus de 600 000 arrivées de demandeurs d'asile en provenance des côtes africaines depuis 2014, et des frontières terrestres peu à peu refermées par l'Autriche et la France, voisins de l'Italie, la question migratoire est progressivement devenue la préoccupation politique majeure des Italiens.

Le principe de l'accueil « diffus », consistant à répartir les demandeurs d'asile le plus également possible sur le territoire italien, afin d'éviter la naissance de ghettos, est viscéralement rejeté par les électeurs, qui sanctionnent à chaque consultation locale, depuis plusieurs mois, les maires et

élus qui acceptent de suivre les recommandations du gouvernement central pour mettre en place des structures d'accueil.

Au niveau international, l'exaspération vis-à-vis de l'Europe, et plus particulièrement de la France, alors que Rome attendait beaucoup de l'élection d'Emmanuel Macron, a atteint des sommets à l'été 2017, lorsque, au plus fort de la crise, Paris a refusé d'ouvrir ses ports aux navires effectuant des opérations de secours en mer Méditerranée.

Ainsi, le thème de l'abandon de l'Italie par ses partenaires européens est-il peu à peu devenu central, alimentant le discrédit des gouvernements de centre gau-

che, malgré les efforts du ministre de l'intérieur Marco Minniti, qui est parvenu à obtenir une forte diminution des arrivées de migrants depuis la Libye, au prix d'accords très controversés avec diverses autorités locales.

C'est en grande partie cela qui explique la défaite retentissante du Parti démocrate, au pouvoir depuis 2013, lors des élections législatives du 4 mars, ainsi que la montée en puissance de la Ligue de Matteo Salvini, qui dénonce depuis des années « l'invasion migratoire » de l'Europe et est devenue la principale composante de la droite ainsi que la deuxième force politique du pays. ■

JÉRÔME GAUTHERET